

L'AMÉLIORATION DE LA CULTURE DES BLÉS DURS

Du 9 au 15 avril 1951 s'est réunie à Tunis la Commission des Blés Durs, dont l'objet et les attributions ont déjà été définis dans un précédent article (Bulletin Economique et Social de la Tunisie n° 46, de novembre 1950, page 20). Cette commission qui comprenait des délégations métropolitaine, algérienne, marocaine et tunisienne, s'est tenue sous la présidence effective de M. Louis Périllier, Résident Général de France à Tunis.

Parmi les manifestations qui ont marqué cette « Semaine du Blé Dur » il convient de noter l'inauguration officielle à La Manouba des silos de la Coopérative de semences (COSEM).

Au cours de nombreuses séances d'études, divers problèmes ont été examinés, en particulier la question des grades permettant d'établir des normes pour la livraison des blés durs aux industries utilisatrices. Le problème de l'amélioration de la culture des blés durs dans les trois pays nord-africains et les résultats déjà obtenus en ce domaine ont également fait l'objet des travaux de la Commission. Sur ce sujet trois rapports ont été présentés par les personnalités compétentes d'Algérie, du Maroc et de Tunisie.

L'article ci-dessous reproduit le rapport concernant l'amélioration de la production des blés durs en Tunisie, présenté le 11 avril 1951 à la Commission des Blés Durs, par M. Dumeige, inspecteur principal de la Section Tunisienne.

LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION DU BLÉ DUR

A. — RESULTATS OBTENUS EN TUNISIE

L'amélioration qualitative et quantitative du blé dur a été mise au point dès 1946, et les programmes présentés à la Commission des blés durs au cours des différentes réunions tenues à Alger, Rabat et Constantine.

En 1950, la Tunisie est franchement entrée dans la voie de la réalisation.

Dès le mois de juin 1950, la COSEM pouvait disposer de 18 à 20.000 quintaux de blé dur achetés par cette Coopérative à des producteurs réputés pour avoir déjà sélectionné leur production.

Compte tenu de ce qu'il est rationnel de renouveler les semences chaque année : par 10^{em}, de ce que dans la zone choisie pour l'action immédiate, les Hauts Plateaux, il est consacré en moyenne à la culture du blé dur chaque année 160.000 hectares environ, dont 145.000 hectares emblavés en culture traditionnelle, par 35.000 petits producteurs. Il est admis que de 2 à 50 hectares ensemencés en blé dur par les producteurs, il peut être échangé de 50 kg. à 5 quintaux de blé ordinaire contre du blé COSEM. Il est rappelé que le blé COSEM est livré en emballage papier de 50 kg. l'unité, plombé, traité, étiqueté.

Cette manière d'aborder le problème si elle a soulevé quelques polémiques rapidement apaisée d'ailleurs, a été dictée par la nécessité d'atteindre le plus grand nombre possible de petits producteurs et leur permettre de réaliser, si on peut s'exprimer ainsi, un « pied de cuve » qui est le point de départ d'une amélioration généralisée.

Il fallait parallèlement convaincre la masse des producteurs, leur faire comprendre que leur intérêt majeur est bien de revaloriser leur production et que la qualité d'une récolte est étroitement liée à la valeur des semences confiées à la terre. Une vigoureuse propagande organisée par les services du Ministère de l'Agriculture, à laquelle participèrent d'une manière active les Autorités locales, les gérants des centres d'achat des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, a permis d'atteindre le premier objectif, puisqu'au 25 décembre 1950 c'est-à-dire vers la fin des semailles, une quantité de 16.229 qx de blé dur COSEM appartenant aux variétés *Chili*, *Mahmoudi 552*, *Syndioux* × *Mahmoudi 870*, *D 77* (*Mahmoudi* × *Kokini*) avait été allouée à 3.659 petits agriculteurs : ce nombre représente un dixième du nombre des petits exploitants emblavant chacun moins de 50 hectares de blé dur dans cette région des Hauts Plateaux. Il est précisé que les variétés vulgarisées ont été déterminées par les soins du Service Botanique et Agronomique de Tunisie en raison de leur adaptation climatérique, de leur rusticité, de leur résistance aux maladies cryptogamiques et de leur valeur technologique. Les gros agriculteurs n'ont pas été écartés puisqu'ils ont eu la faculté de venir à l'échange avec un plafond de 5 quintaux par producteur.

Les ingénieurs des Services Agricoles dotés d'une subvention allouée par la Section Tunisienne de l'O.N.I.C. ont été invités à créer des champs de démonstration régionaux. Ces champs sont cette année au nombre de 43. Dans chacun nous rencontrons les quatre variétés vulgarisées et une parcelle témoin. Ces champs répondent à deux buts précis : dégager la variété la mieux adaptée à chaque aire géographique, amener les agriculteurs à faire des comparaisons qui seront commentées dès l'épiage par des réunions prévues sur place.

Cette politique doit être suivie au cours des années à venir. Compte tenu des grandes possibilités qui sont offertes désormais à la COSEM il n'est pas utopique de prévoir que vers 1953 une grande partie des

semences nécessaires de blé dur sur les Hauts Plateaux aura été changée.

Bien entendu, tous les agriculteurs désireux d'obtenir une quantité de semence supérieure à 5 qx ont la faculté de s'adresser directement à la COSEM. Toutefois ces livraisons ne peuvent bénéficier de la subvention totale accordée par la STONIC pour la vulgarisation par l'échange.

L'opération qui vient d'être faite en 1950 a atteint une ampleur jamais égalée et sa réussite est due en grande partie au concours précieux apporté par les S.T.P. qui disposent d'un réseau important de centres d'achat dans les localités les plus éloignées permettant ainsi de mettre à la portée du producteur les semences de choix qui leur avaient été proposées. Le principe adopté est le suivant : il faut aller vers le fellah, car lui ne viendra pas facilement et seul vers le progrès.

De tout ceci se dégage que l'entente sincère et la collaboration étroite entre les différents services administratifs, les coopératives en général et la COSEM en particulier, tous animés du désir de réussir ont permis de triompher de toutes les difficultés qui n'ont pas manqué de se manifester pendant cette période de démarrage.

Désormais, grâce au puissant outil qu'est la COSEM dotée d'un silo très moderne conçu pour la production à l'échelle commerciale des semences, il sera possible à la Tunisie de mettre à la disposition de l'agriculture les meilleures semences au prix le plus bas ce qui ne pourra qu'inciter l'agriculteur même modeste à améliorer sa production.

Chaque année des multiplicateurs liés par contrat à la COSEM tireront 8 à 10.000 quintaux de semences pédigrées d'origine (S.P.O.). Celles-ci produiront de 80 à 100.000 qx de semences de vulgarisation. Ce cycle continu est bien à la base de l'amélioration qualitative du blé dur en Tunisie.

S'agissant du problème financier que pose une telle entreprise, nous notons que la Tunisie compte consacrer à cette politique chaque année 30.000.000 de francs environ à provenir :

- | | |
|--|------------------|
| 1.) de la Métropole | 13 à 15 millions |
| 2.) du produit d'une taxe sur les pâtes alimentaires consommées en Tunisie | 6 à 8 » |
| 3.) d'une subvention prélevée sur le Budget de la S. T. O. N. I. C. | 7 à 11 » |

En 1950, la différence entre le prix de revient du blé COSEM alloué sans soule contre du blé marchand se chiffre à 900 fr. par quintal environ que nous espérons ramener à 800 fr.

Le bilan des dépenses apparaît donc comme il suit :

Echange : 900×16.229	Fr. 14.606.100
Subvention aux Ingénieurs des Services agricoles..	1.500.000

Total.....	16.106.100
------------	------------

B. — PROGRAMME D'AVENIR

La logique nous commande de nous intéresser d'abord à la région régulièrement productrice donc la Région Nord dans laquelle les Hauts Plateaux sont inclus, où il est consacré régulièrement à la culture du blé dur 400.000 hectares par an.

La production annuelle du blé tendre paraît de son côté être limitée aux environs de 1.800.000 qx soit une production moyenne de blé de 4.100.000 à 4.200.000 qx pour des besoins du même ordre de grandeur, semences comprises. Ce qui revient à dire que les excédents exportables sont liés étroitement à la production épisodique des régions Centre et Sud.

Si la production de blé a de 1910 à 1939 évolué beaucoup plus rapidement que le facteur démographique, on note une stabilisation dans la production et un accroissement continu de la population qui pourrait être voisine de 4.000.000 d'habitants vers 1961.

Ainsi le problème qui se pose à nous aujourd'hui est donc de mettre tout en œuvre pour garantir une production croissante du blé dans la région Nord pour couvrir les besoins locaux d'abord et s'assurer l'exportation annuelle de 600 à 800.000 qx de blé dur ensuite.

Dans cette hypothèse il faudrait que la Tunisie disposât de 5.300.000 à 5.400.000 qx de blé par an vers 1961.

Comment obtenir ce gain de 1.100.000 à 1.200.000 quintaux ?

1.) Par l'amélioration des semences étendue à toute la région Nord, on peut escompter à brève échéance un relèvement du rendement de 1 quintal à l'hectare notamment en culture traditionnelle ou semi-moderne.

Pour cela les disponibilités financières estimées à 30 millions par an seraient utilisées de la manière suivante : 15 à 18 millions affectés à l'échange permettraient de vulgariser 20 ou 22.000 qx de blé annuellement et d'atteindre environ 5.000 petits producteurs.

Le solde du crédit soit 12 millions à 15 millions serait employé à combler la moitié de la différence existant entre le blé S.P.R. (Semences pures de reproduction) et le blé ordinaire soit

$$\frac{800}{2} = 400 \text{ fr. environ par quintal.}$$

Dans ces conditions, 30 à 35.000 qx de semences S.P.R. pourraient être livrés à tous les producteurs quelle que soit leur production annuelle. Cela représenterait normalement un dixième des quantités nécessaires pour leur semence, ce qui est logiquement la base même du renouvellement variétal.

2.) Par la vulgarisation de meilleures méthodes de culture de manière à placer dans le circuit de la bonne production les 250.000 ha encore mal exploités en culture traditionnelle. Le grattage superficiel du sol doit être abandonné. L'effort individuel s'il est à encourager est insuffisant. Il faut intensifier l'effort de coopération déjà entrepris sur 50.000 hectares.

On peut estimer que la puissance de traction indispensable pour passer de la culture traditionnelle à la culture semi-moderne visant les 250.000 ha qui nous intéressent est de l'ordre de 1.300 tracteurs de 30 à 35 CV chacun, soit 39 à 45.000 CV vapeur représentant actuellement une valeur de l'ordre de 3 milliards de francs. C'est dire que les groupements de travaux créés par les S.T.P. à caractère précoopératif d'une part, et les groupes coopératifs intégrés dans « l'union coopérative agricole des travaux en commun » d'autre part, peuvent et doivent être puissamment aidés pour l'accomplissement de cette œuvre vitale.

En vue de la réalisation de ces suppléments de production nécessaires, il est indispensable d'examiner le problème du logement des céréales. Non seulement il faut loger la récolte, mais encore être en mesure de la conserver soigneusement, de la conditionner de manière à pouvoir présenter aux acheteurs des lots homogènes. Faute de logement les exportations massives et désordonnées en période de récolte entraînent des pertes financières importantes ou un manque à gagner appréciable.

Actuellement les besoins en logement sont les suivants :

a) pour la commercialisation normale des céréales..	4.300.000 qx
b) reports nécessaires (en raison des variations climatiques)	500.000 qx
c) vide de 20% pour les mouvements 4.800.000 x 20%..	960.000 qx
	<hr/>
Total.....	5.760.000 qx

Les logements existants en 1949 étaient de :

a) Silos ou magasins STP dotés d'outillage mécanique	1.900.000
b) Magasins	1.928.000
	<hr/>
Total....	3.828.000 qx
	<hr/>
Déficit...	1.932.000 qx

En 1951, la situation est la suivante :

Silos ou magasins STP dotés d'outillage mécanique....	2.360.000
Magasins ordinaires	2.080.000
	<hr/>
	4.440.000

Le déficit par rapport aux besoins incompressibles est encore de 1.320.000 quintaux.

Nous soulignons que les S.T.P. et les coopératives ont accompli depuis 1949 un effort remarquable de constructions qui permet de mettre à la disposition des producteurs en 1951, 612.000 qx de logement en plus qu'en 1949.

En vue de réduire au plus vite le déficit déjà indiqué un programme prioritaire a été établi. Il prévoit :

1.) avant fin 1952 la construction de 220.000 qx de logement en silos par les coopératives plus 120.000 qx de magasins plus ou moins dotés d'outillage mécanique par les S.T.P.

2.) avant fin 1954, 200.000 qx de silos de port (silo filtre) à La Goulette et 100.000 qx de silos par les S.T.P. à l'intérieur du pays soit un total de 640.000 qx de logement. Sauf difficultés à provenir de complications non prévisibles, ces logements pourront être mis à la disposition des producteurs dans les trois années à venir.

L'équipement de la Tunisie sera encore insuffisant puisqu'il manquera $1.320.000 - 640.000 = 680.000$ qx de logement qui devront obligatoirement être construits dès l'achèvement de la tranche dite prioritaire.

Les investissements financiers nécessaires pour la réalisation de cette tranche prioritaire de 640.000 qx sont de l'ordre de 688 millions de francs et sont pour le moment couverts partiellement de la manière suivante :

— pour 238.000.000 sur les fonds de la S.T.O.N.I.C.

130.000.000 par le budget de l'Etat.

170.000.000 par les fonds des S.T.P

soit 538.000.000 de francs; il manque donc encore 150.000.000 de francs pour l'exécution du programme de 640.000 qx.

CONCLUSION

La Commission des Blés durs apporte à la Tunisie les moyens techniques et financiers indispensables à l'accroissement de la production de blé dur.

Sur le terrain strictement tunisien, cet accroissement se révèle, comme nous l'avons indiqué, de toute première nécessité pour faire face à une augmentation progressive de la consommation due à l'élévation du standard de vie et à l'évolution démographique.

Enfin il faut assurer des exportations régulières de blés de qualité dont la conséquence certaine est une amélioration de la balance commerciale du pays.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de constater l'effort conjugué du groupe France-Afrique du Nord qui permet de dégager les techniques appropriées et les moyens financiers sans lesquels aucune entreprise n'est possible.